

Don du citoyen Reydelet, administrateur du département de l'Ain, d'un récépissé de 50 livres, lors de la séance du 19 pluviôse an II (7 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Reydelet, administrateur du département de l'Ain, d'un récépissé de 50 livres, lors de la séance du 19 pluviôse an II (7 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 445;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34949_t1_0445_0000_6

Fichier pdf généré le 15/05/2023

approchée et l'a amené dans le port... C'est encore là un acompte. S. et F. ».

BENET.

b

Le général Doppet a envoyé, pour les frais de la guerre, deux pièces de 24 liv. en or (1).

c

Le citoyen Jean Baptiste Brotel, habitant d'Essoyes, chef-lieu de canton, district de Bar-sur-Seine, département de l'Aube, a déposé de la part de la société populaire d'Essoyes, 4 chemises neuves et 209 liv. 12 s., dont 3 liv. 12 s. en numéraire, et le reste en assignats, pour les frais de la guerre (2).

d

Le citoyen Reydelet, administrateur du département de l'Ain a fait don d'un récépissé de la somme de 50 liv., qu'il a versées dans la caisse de l'emprunt volontaire, le 30 nivôse (3).

e

Le citoyen Villetard, député, a donné, de la part du département de l'Yonne, une décoration militaire.

f

Le citoyen Carrier fils (4), substitut de l'agent national du district de Bergerac, a envoyé une décoration militaire et son brevet.

[Bergerac, 11 pluv. II] (5)

« Citoyen président,

Je te fais parvenir ci-joints un brevet qui avait été accordé à Pierre Cheyssac de la commune et canton d'Eymet, le 1^{er} sept. 1781 (vieux style) avec la décoration de St Louis, que le d. Cheyssac avait déposé depuis quelque temps à cette commune et que le maire vient de me faire passer, en m'observant que c'est par oubli qu'il ne l'a pas envoyée plus tôt. Tu voudras bien m'en faire accuser la réception. »

J. CARRIER fils.

g

La société populaire de Courson a donné, pour les frais de la guerre, une boucle de col en argent, un petit morceau d'argent en dentelure, une épée à garde d'argent, 108 liv. 10 s. en assignats, et 41 liv. 13 s. en numéraire; en tout, 150 liv. 3 s.

La société populaire de Courson, district d'Auxerre, département de l'Yonne, envoie en don patriotique une épée à garde d'argent, un porte-col d'argent, 40 livres en numéraire, 110 livres en assignats, 8 paires et demie de draps, 21 chemises, une nappe, une paire de souliers, 3 aunes et un quart d'étoffe, un paquet de charpie. Elle s'engage à fournir six paires de souliers par mois pour les volontaires de sa commune. Elle invite la Convention à rester à son poste. Elle annonce aussi que tout le plomb et le fer qui existaient

dans la ci-devant église de cette commune ont été envoyés au district (1).

h

La société montagnarde et régénérée de Mauvezin (2), district de Lectoure, département du Gers, a envoyé, pour l'équipement d'un cavalier, 1,515 liv. en assignats.

[Mauvezin, s.d.] (3)

« Représentants

Et nous aussi, nous avons partagé le saint enthousiasme de la Société de Franciade, et comme elle, nous avons offert à la patrie un cavalier jacobin.

Mais la difficulté de nous procurer les divers objets d'équipement, nous a forcés de commuer ce don et nous autorise à croire que nous avons rempli notre promesse, en déposant entre vos mains la somme de 1515 l. que nous avons prélevée pour cet objet.

Nous saisissons cette occasion pour vous annoncer que le fanatisme terrassé par vos sages décrets, expire dans les conditions d'une rage impuissante.

Ce monstre avait désigné parmi nous, les victimes qu'il voulait immoler, aux mânes de ses pagodes, et de ses ridicules momies. Le crédule habitant des campagnes, égaré par les sycophantes adroits, connus sous le nom de prêtres, était devenu l'instrument de leur exécrable fureur. Fourches, fusils, faulx, tout avait été mis en usage pour dissoudre la Société populaire, frapper ses membres les plus chasteux, mais notre vigilance a déjoué cette nouvelle trame. Quelques sans-culottes forts de leur union, de leur dévouement résistèrent à la horde cannibale qui voulait venger ses antiques idoles. Dartigoeyte, instruit de nos dangers donna des ordres pour dissiper le noyau contre-révolutionnaire, qui ne tendait à rien moins, qu'à reproduire, dans nos contrées, le spectacle sanglant d'une nouvelle Vendée. L'appareil d'une force armée, l'arrestation des plus mutins suffirent pour ramener le calme dans nos murs.

Législateurs, les Patriotes forment ici le petit nombre; mais cette minorité est pure; elle veut le bien, elle ne calcule point le danger, elle saura surmonter tous les obstacles. Un seul regard de sa patrie satisfaite suffit pour enflammer son courage. Placée sur la Montagne Ste, elle saura lancer contre les traîtres, la pierre qui doit venger la Patrie de leurs complots liberticides.

PRADEL (secrét.), AUVERGNE (présid.),
CASTAING (secrét.), MONBRUN (secrét.).

i

Les membres du comité révolutionnaire de La Rochelle ont envoyé une décoration militaire, 2 cuillères à ragout, cassées, 190 liv. en assignats, pour les frais de la guerre.

(1) Bⁱⁿ, 20 pluv. (suppl^t); M.U., XXXVI, 363.

(2) Voir ci-après, séance du 20 pluv., n° 2a.

(3) Bⁱⁿ, 20 pluv. (suppl^t).

(4) Ou Canier fils.

(5) C 291, pl. 922, p. 26.

(1) J. univ., n° 1541; Bⁱⁿ, 20 pluv. (suppl^t) et 21 pluv. (suppl^t).

(2) Et non Mauverit.

(3) C 291, pl. 922, p. 27. Mention dans Bⁱⁿ, 20 pluv. (suppl^t).